

Colonnes montantes électriques et Réseaux électriques auto

Marchés pour les départements 13 – 84 – 04 – 05



Ce document synthétise les caractéristiques principales des marchés permettant la réalisation des activités mentionnées dans le titre ci-dessus. Il a vocation à donner un premier niveau d'information auprès de toutes parties prenantes directement ou indirectement en lien avec des entreprises pouvant être intéressées par ces marchés.

Objets du marché

Les besoins d'Enedis regroupés au sein de ces marchés sont double :

Colonnes montantes : la colonne montante électrique est un équipement vertical installé dans un immeuble et qui contient l'ensemble des câbles et accessoires permettant de distribuer l'électricité à tous les étages. Les marchés concernent la réalisation d'études et de travaux sur ces ouvrages : réhabilitation, renforcement, ajout d'un ou plusieurs points de livraison supplémentaires, déplacement d'ouvrages, réfection totale de la colonne montante.

Réseaux électrique auto : Ces marchés portent également sur la réalisation d'études et de travaux pour créer une extension du réseau de distribution publique dans les parkings des immeubles résidentiels. Cette extension a pour vocation à alimenter les Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE).

Descriptif général

L'ensemble des activités ci-dessous sont attendues dans le cadre de ces marchés :

- ✓ Réalisation des études et des travaux des colonnes montantes électriques en immeuble collectif :
 - Renouvellement d'une colonne et de ses dérivations individuelles avec du matériel neuf dans un bâtiment existant,
 - Raccordement d'une nouvelle dérivation individuelle sur une colonne existante,
 - Réhabilitation, si nécessaire avec réalimentations provisoires et adaptation au bâti existant
 - Remplacement partiel, renforcement de tronçons collectifs,
 - Dépose de la colonne.

- ✓ Réalisation des études et des travaux pour la création de Réseaux électriques auto destinés à l'alimentation d'IRVE dans les parkings d'immeubles d'habitation :
 - Etudes et travaux électriques allant de la création ou renforcement de branchement jusqu'aux compteurs installés sur chaque place de parking : pose de câbles sur chemins de câbles, installation des compteurs, raccordement au réseau public, ...
 - Travaux annexes réalisés sous maîtrise d'ouvrage Enedis pour le compte de la copropriété : génie civil (percements, niche d'encastrement, ...), déroulage et fixation de la terre, terrassement pour pose de fourreaux pour les parkings extérieurs, etc.
 - Accompagnement du client / copropriété durant toute la phase de travaux.

Modalités des marchés et calendrier

Besoins et structure du marché :

Les marchés concernent les 4 départements suivants : 13 - 84 - 04 - 05. Ils sont organisés par lots géographiques, avec un volume adapté aux capacités des entreprises (ratio moyen par équipe de l'ordre de 400k€/an).

Les besoins estimés par territoire sont les suivants pour la durée de 2 ans du marché :

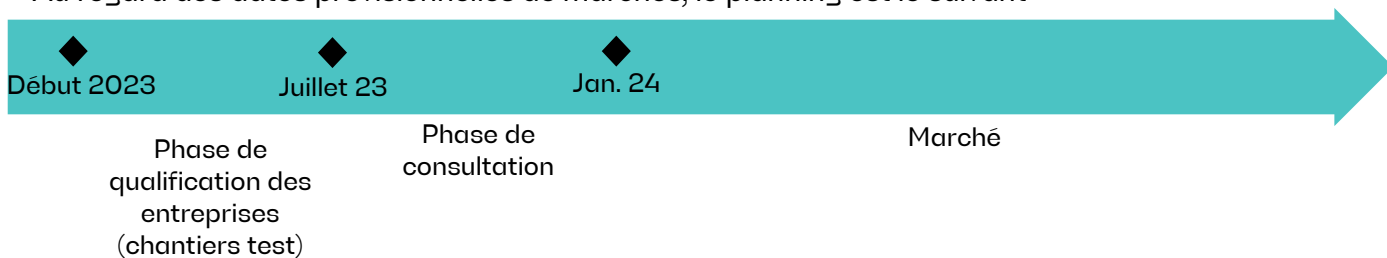
Territoire	Marseille	13 hors Marseille	84	04 & 05
Volume 2024 - 2025 Colonnes Montantes	630k€	470k€	255k€	190k€
Volume 2024 - 2025 Réseaux électriques auto	2, 3M€	1,3M€	780k€	265k€

Processus de qualification

Les prestataires d'Enedis doivent respecter un ensemble de conditions qui sont vérifiées à travers un processus de consultation et de qualification des entreprises candidates à un nouveau marché :

- ✓ Evaluation initiale sur la base d'un audit de l'entreprise candidate
- ✓ Analyse de la qualité des prestations dans le cadre de la réalisation de chantiers test

Au regard des dates prévisionnelles de marchés, le planning est le suivant



Contact

Pour toutes questions concernant les marchés présentés dans cette fiche, veuillez contacter :

Jérôme LAGANA
Marketing achats
jerome.lagana@enedis.fr
+33 6 22 36 60 98

Pour aller plus loin...

Les fournisseurs devront répondre aux exigences d'Enedis lors d'un Programme de Qualification Fournisseur (PQF).

Ils devront notamment être détenteur de la qualification « **Qualifelec** » option Logements Commerces Petits Tertiaires option Colonnes Montantes.

Habilitations électriques : les fournisseurs exerceront leurs activités dans le respect du PSEDO, de l'UTE C 18-510-1 [2012] et de ses mises à jour, des compléments du Carnet de Prescriptions au Personnel Risque Electrique (CPP RE) d'Enedis, des Conditions d'Exécution du Travail (CET) pour les Travaux Sous Tension (TST) et des IPS/ITST s'appliquant à l'activité du fournisseur.

Les personnels appelés à intervenir pour le compte du Titulaire doivent impérativement être habilités a minima BO-HO. Cette habilitation n'est pas exigée pour les « Exécutants » habilités BF-HF au sens de l'UTE C 18-510-1 [2012] et de ses mises à jour dans le cas de travaux en fouilles à proximité des réseaux électriques enterrés.

Les personnels appelés à intervenir pour le compte du fournisseur doivent impérativement être habilités a minima BO-HO.